



**ARRETE DU MAIRE N°AG/AR-2023-7**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
A MONSIEUR GEORGES ELNECAVE 3 EME ADJOINT AU MAIRE  
POUR DEPOT DE PLAINTE**

**Le Maire de CLERMONT L'HERAULT,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement l'article L. 2122-18 qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des membres du Conseil Municipal, attribuant des fonctions spéciales au Maire,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 faisant état de l'élection du Maire et des 8 Adjointes et dressant l'ordre du tableau des Conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux et de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient déléguée aux Adjointes et aux Conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** les faits de vol d'objets et d'argent constatés dans les équipements sportifs municipaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux et de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient déléguée aux Adjointes et aux Conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Georges ELNECAVE, 3<sup>eme</sup> Adjoint au Maire, sous ma surveillance et ma responsabilité pour le dépôt de plainte pour vol dans les installations municipales auprès de la gendarmerie.

**ARTICLE 2 :**

La présente délégation prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordé ou la fin de fonction de Monsieur Georges ELNECAVE, 3<sup>eme</sup> Adjoint au Maire.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 19 janvier 2023.

Le Maire,

Gérard BESSIERE